



Cession définitive

de droits à paiement unique (DPU)
 intervenant au plus tard le 15 mai 2014
 sans accompagnement d'un transfert
 définitif de foncier

Modèle à photocopier.
 Merci d'écrire en MAJUSCULES
 À faire parvenir à la DDT(M)
 au plus tard le 15 mai 2014

2

IDENTIFICATION DU CÉDANT

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

ADRESSE _____

N° Pacage |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

IDENTIFICATION DE L'ACQUÉREUR

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

ADRESSE _____

N° Pacage |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Si l'Acquéreur est un GAEC ou une EARL indiquer le nombre d'associés-exploitants |_|_|

L'Acquéreur atteste avoir la qualité d'agriculteur.

- I. Ce contrat emporte cession définitive par le Cédant à l'Acquéreur, qui l'accepte, des DPU mentionnés en annexe.
- II. La décomposition des droits cédés par ce contrat est précisée dans l'annexe jointe, qui comporte |_| page(s).
- III. Les parties conviennent que la présente cession est réalisée à titre gratuit.
- IV. Les DPU transférés au titre de ce contrat sont soumis à un prélèvement définitif de 30 % au profit de la réserve, à l'exception des situations suivantes (cochez la ou les cases correspondant à votre situation) :
- L'Acquéreur est un nouvel exploitant : dans ce cas, le prélèvement est nul.
 - L'Acquéreur reprend l'intégralité de l'exploitation du Cédant : le prélèvement est de 3 %.
 - L'Acquéreur reprend l'intégralité de l'exploitation du Cédant ET l'Acquéreur est un nouvel installé : dans ce cas, le prélèvement est nul.
 - L'Acquéreur reprend l'intégralité de l'exploitation du Cédant ET il existe un lien familial entre le Cédant et l'Acquéreur (conjoint ou lien de parenté jusqu'au second degré inclus) : le prélèvement est nul.

FAIT EN |_| EXEMPLAIRES À _____ Le |_|_|_|_|_| 2 0 1 4

Les parties certifient que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Signatures des deux parties

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.
 LE CÉDANT L'ACQUÉREUR

Droits à paiement unique (DPU)

Liste des DPU transférés entre le 16 mai 2013 et le 15 mai 2014 sans accompagnement d'un transfert définitif du foncier

Le cédant

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° Pacage _____

L'acquéreur

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° Pacage _____

Les parties attestent que la valeur unitaire des DPU indiquée dans la liste suivante et permettant l'identification des DPU transférés correspond (cochez la case correspondant à votre situation) :

- à la valeur mentionnée dans le **portefeuille final 2012** qui a été notifié au cédant en fin d'année 2012 ;
 à la valeur mentionnée dans le **portefeuille initial 2014** qui a été notifié au cédant en avril 2014.

Les parties sont informées que la valeur des DPU transférés sera celle mentionnée dans le portefeuille initial 2014.

Pièces justificatives à joindre le cas échéant :

si vous avez coché « il existe un lien familial entre le Cédant et l'Acquéreur » : pièce attestant du lien de parenté (copie du livret de famille, certificat de PACS, certificat officiel de concubinage, ...)

ATTENTION : ces pièces doivent obligatoirement être jointes au formulaire de clause pour que votre demande de transfert de DPU soit prise en compte.

IDENTIFICATION DES DPU TRANSFÉRÉS

Nombre de DPU transférés	Type (normal, hors surface ou spécial)	Valeur unitaire (€)	N° département(s) de localisation	Activation en 2013 (si connue) (rayer la mention inutile)	Contrainte d'activation en UGB* (cette colonne ne doit être complétée que si le type de DPU transféré est « spécial »)
_____, ____		_____, ____€	__ - __ - __ - __	OUI / NON	
_____, ____		_____, ____€	__ - __ - __ - __	OUI / NON	
_____, ____		_____, ____€	__ - __ - __ - __	OUI / NON	
_____, ____		_____, ____€	__ - __ - __ - __	OUI / NON	
_____, ____		_____, ____€	__ - __ - __ - __	OUI / NON	
_____, ____		_____, ____€	__ - __ - __ - __	OUI / NON	
_____, ____		_____, ____€	__ - __ - __ - __	OUI / NON	
_____, ____		_____, ____€	__ - __ - __ - __	OUI / NON	

* NB : la contrainte d'activation doit être indiquée afin de permettre la bonne identification des DPU que vous souhaitez transférer. Cependant, il est à noter que tout DPU spécial transféré dans le cadre de la présente clause sera automatiquement normalisé dans le portefeuille de l'acquéreur, et ne pourra dès lors être activé qu'avec un hectare de terres admissibles.

Signatures des deux parties

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant ou le gérant en cas de forme sociétaire ou tous les associés en cas de GAEC
 LE CÉDANT
 L'ACQUÉREUR